

Les faillites au Canada Nous avons sous les yeux le tableau des faillites au Canada pendant les trois premiers mois de 1897, publié par l'agence R. G. Dun & Co. La situation est moins sombre qu'en 1896 et nous formons le vœu qu'elle s'améliore davantage. Nous trouvons en effet, 64 faillites de moins que pour la période correspondante de 1896, avec une diminution de \$502,540 dans le passif des faillis.

Voici d'abord les chiffres représentant par catégorie le nombre des faillites en 1896 et 1897.

	1896	1897
Industrie.....	177	187
Commerce.....	553	471
Banque.....	2	2
Divers.....	8	16
Totaux.....	740	676

Quant au passif des faillites, il se répartit comme suit :

	1896	1897
Industrie.....	\$1,110,776	\$1,402,226
Commerce.....	4,608,914	3,531,339
Banque.....	32,000	80,000
Divers.....	25,850	251,435

Totaux..... \$5,777,540 \$5,265,000

Voici maintenant, par provinces, le nombre et le passif des faillites pour les trois premiers mois de 1897.

Provinces.	Nombre	Passif
Ontario.....	351	\$2,294,406
Québec.....	213	1,986,236
Colombie Angl....	16	103,987
Nouvelle-Ecosse..	34	418,687
Manitoba.....	22	343,665
N.-Brunswick.....	17	92,019
Ile du P. E.....	3	26,000
Totaux.....	676	\$5,265,000

Comme on le voit, c'est la Province d'Ontario d'ailleurs la plus peuplée qui a le plus grand nombre de faillites.

Proportionnellement au nombre des faillites c'est le Manitoba qui a englouti le plus de capitaux, avec une moyenne de \$15,000 par faillite; puis, viennent en ordre décroissant: Nouvelle Ecosse (\$12,300); Québec (\$9,300); Ile du Prince Edouard (\$8,660); Ontario (\$6,530); Colombie Anglaise (\$6,500) et Nouveau-Brunswick (\$5,400).

L'industrie a eu 10 faillites de plus qu'en 1896; les divers 8 de plus aussi; les banques ont le même nombre tandis que le commerce proprement dit en a que 82 de moins.

L'industrie perd \$291,450 de plus qu'en 1896; les banques \$48,000 et les divers \$225,555; au contraire, le

commerce est en diminution de \$1,077,575 dans les chiffres du passif.

Ces diminutions dans les chiffres des faillites et des pertes du commerce ne nous surprennent nullement après les décapitations qui ont eu lieu, depuis tantôt deux ans et le soin plus grand apporté par les maisons de gros dans la fixation et la surveillance des crédits et des échéances. Maintenant que le commerce de gros voit les heureux effets de la politique qu'il a adopté principalement envers les clients douteux, il est décidé à persévérer dans la voie qu'il a adoptée. Nous ne serions nullement surpris si prochainement le commerce de gros de nouveautés mettait en pratique un autre mode de paiement que celui jusqu'à ce jour et qu'il a déjà en partie amendée; nous avons en temps et lieu annoncé que les marchands s'étaient réunis pour étudier la question du paiement à quatre mois de la date de livraison des marchandises et nous croyons savoir que ce projet est loin d'être abandonné.

A TRAVERS L'ÉPICERIE

Pâques arrive, ceux qui ont trop acheté dans certaines lignes qui ne se vendent bien qu'en carême devront exercer leurs qualités de bons vendeurs dans les quelques jours qui nous séparent des fêtes prochaines en plaçant dans leur clientèle les produits susceptibles de se détériorer par un long séjour dans le magasin.

Les jours de fêtes approchant, il n'est pas mauvais de passer le stock en revue et de demander à ses fournisseurs les articles de saison. Ne pas attendre au dernier moment pour faire un bel étalage, dans un magasin qui aura fait sa toilette de printemps des marchandises qui prêtent le mieux au décor des vitrines et des comptoirs. Avec un peu de goût, un peu de travail et quelque patience, un épicier peut par ce moyen augmenter son chiffre d'affaires. Tout ce qui se mange et tout ce qui se boit n'a chance de vente que dans un magasin propre et bien tenu.

Si après avoir mis de côté l'argent nécessaire pour payer les fournisseurs à échéance, l'épicier a encore un peu d'argent disponible, il n'aura pas tort d'augmenter son stock de thé dans des proportions raisonnables; car, nous l'avons répété plusieurs fois dans notre Revue commerciale, si le nouveau tarif im-

pose un droit sur les thés, il en aura pour quelque temps avant de les payer. Et, dans le cas où il n'y aurait pas de droits sur cet article, l'épicier n'aura pas fait une mauvaise affaire quand même, car aucune baisse sur les prix n'est à espérer jusqu'à la prochaine récolte, les prix raidissant de plus en plus.

La vente des thés de la faillite Doherty a, comme on le sait, rapporté les pleins prix, c'est assez dire comment cet article se comporte actuellement.

Et les sucres, dira-t-on ?

C'est encore un article à surveiller par l'épicier. A l'exemple de celui qui crie avant qu'on le touche, les raffineurs, feignant de craindre une augmentation des droits sur la matière première par suite d'un changement possible dans le mode de perception, se sont empressés de mettre le sac de mieux sur les sucres jaunes blancs de toutes qualités.

Le sucre est devenu un article de première nécessité que tout le monde consomme, riches comme pauvres. Les raffineurs se sont donc mis en bonne position, pour eux s'entend, et maintenant qu'ils ont un excellent prix—après l'augmentation de la semaine dernière, qui rien jusqu'à présent ne justifie—ils sont prêts à attendre le nouveau tarif et à majorer leurs prix suivant l'augmentation des droits; ils auront toujours gagné le 1/2 de centin demandé sans raison plausible au consommateur; la semaine dernière.

Nous craignons de donner un avis, car si le gouvernement laisse subsister l'ancien tarif sur les sucres, il n'y a pas de raison pour qu'une hausse se produise et si, au contraire et comme il est probable d'ailleurs, les ministres demandent un revenu plus élevé à cet article, il y aura une hausse certaine.

Nous terminerons par la reproduction d'extraits d'un article paru dans l'*Épicerie française*.

Un des principes fondamentaux de l'économie sociale, science exacte de la vie, est celui-ci: "Tout travail doit recevoir un salaire proportionné à l'effort fourni."

Nombre de commerçants passent leur temps à lutter contre, et se mettent ainsi en guerre ouverte avec le bon sens et la vérité.

Ceux dont nous parlons ont, semble-t-il, fait une gageure, dont leur fortune est l'enjeu et qui consiste à résoudre le problème suivant:

"Etant donnée une marchandise dont le prix d'achat est par exem-